

Prévention et lutte contre la pauvreté des jeunes Dunkerquois Solidaire pour la Jeunesse

Note de cadrage pour la sélection de projets

Contexte et objectifs :

Créée sur impulsion de la Communauté urbaine de Dunkerque et de chefs d'entreprises en 2016, la **Fondation du Dunkerquois Solidaire** s'est révélée comme un formidable outil de solidarité territoriale ! En collectant des fonds auprès des citoyens et des entreprises, la Fondation du Dunkerquois Solidaire a permis à 12 associations locales de mener de nouveaux projets utiles au territoire tout en créant de l'emploi durable. Grâce aux dons collectés localement, 12 personnes sans emploi ont retrouvé un emploi pérenne et porteur de sens, utile aux autres.

La Communauté urbaine de Dunkerque ayant fait de la réussite des jeunes du territoire une de ses priorités pour ce nouveau mandat avec la signature du **pacte éducatif du dunkerquois**, la Fondation du Dunkerquois Solidaire a validé lors de son dernier Comité exécutif un partenariat avec le Fonds de dotation « Break Poverty », à travers le déploiement d'un projet d'alliance territoriale contre la pauvreté des jeunes : **la Dotation d'Action Territoriale – Dunkerquois Solidaire pour la Jeunesse**.

La Fondation souhaite ainsi accompagner le développement de projets transformant en matière de **prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes de ce territoire en mobilisant des entreprises locales pour financer des projets associatifs à fort impact sur une durée de trois années au minimum**.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Encourager le mécénat social des entreprises en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement
- Faire changer d'échelle les projets associatifs les plus pertinents du territoire sur les thématiques de soutien à la petite enfance, de lutte contre le décrochage scolaire et d'insertion professionnelle des jeunes, afin d'accompagner plus de bénéficiaires
- Contribuer au développement et à la professionnalisation des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement

Suite à la réalisation d'un diagnostic territorial des besoins, les candidatures doivent porter sur un ou plusieurs axes prioritaires suivants :

- **Le soutien à l'enfance et à la parentalité :**
 - Repérer dès le plus jeune âge les fragilités, troubles de l'apprentissage et décalages
 - Former et accompagner les acteurs de la petite enfance au soutien à la parentalité
- **La prévention et la lutte contre décrochage scolaire :**
 - Développer des environnements propices à la persévérance scolaire et à la réussite
 - Renforcer les liens entre familles et écoles
 - Prévenir le décrochage scolaire à tous les niveaux

- **L'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés :**
 - Mobiliser les jeunes invisibles souvent éloignés depuis longtemps du monde professionnel et de la formation
 - Lever les freins périphériques d'accessibilité à l'emploi
 - Lutter contre le sentiment de dévalorisation et le manque d'estime de soi

Périmètre géographique :

Les structures peuvent être déjà implantées, ou non, sur l'agglomération dunkerquoise. Cependant, les candidatures émanant d'associations déjà implantées localement seront privilégiées. Les projets doivent cibler des publics résidant sur l'agglomération dunkerquoise.

Critères d'éligibilité et de sélection des projets :

1) Les critères de recevabilité

Les projets doivent être portés par des **associations reconnues d'intérêt général**.

Pour être d'intérêt général, une association doit remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- agir au profit du plus grand nombre,
- avoir une gestion désintéressée
- être à but non lucratif.

2) Critères de sélection

Les **4 critères suivants** seront utilisés pour évaluer les projets :

- **Pertinence** du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT)
- **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés)
- **Capacité de changement d'échelle et/ou de renforcement qualitatif** de l'action
- **Complémentarité** par rapport à l'existant

Le financement des projets :

Les projets seront pré-sélectionnés par le **Comité de Pilotage**, organe de gouvernance de la démarche DAT, en vue d'être présentés par la suite aux entreprises locales dans le cadre d'une démarche de levée de fonds. Le principe et la hauteur de la contribution financière aux projets candidats relèvent du choix libre des entreprises. Par conséquent, cette pré-sélection ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

La fiche projet complétée doit être envoyée au plus tard le vendredi 28 octobre par mail à l'adresse suivante : [geraldine.ducrocq@cud.fr](mailto:geraldine.ducrocq@ cud.fr)

Contacts :

Emmanuelle LEROY, 03 28 23 69 96, emmanuelle.leroy@cud.fr

Géraldine DUCROCQ, 03 28 62 72 76, geraldine.ducrocq@cud.fr